DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE

COMITE DIRECTEUR

Réunion :	du lundi 16 juin 2025 à 18H30 au siège du District à Vesoul
Présidence :	M. PRUDHON.
Présents :	MM. DROIT – FIDON – KADRI - LEMERCIER – MANGIN – MASSON – NORMAND B. MM BOURAGA - MICHEL(membres co optés).
Excusés :	MM. DEBBICHE N – VARENNES – KALAA ZELFA. MM. BARBIER - MOUGIN (salariés).
Invité :	M GIBOULET (Président CDTIS)

Participent (salariés) : MM. BEGEL - TAVERDET (salariés).

Philippe Prudhon ouvre la séance de ce dernier Comité Directeur de la saison 2024/2025 en présentant les excuses réceptionnées.

Il salue et souhaite la bienvenue à Albert Giboulet, Président de la CDTIS 70 invité à partager nos travaux.

I) Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 12 mai 2025 et informations générales :

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé

Vie du District :

- CDA :

Les dossiers renouvellements arbitres ont été adressés par voie postale le 2 mai 2025.

Rappel date retour statutaire des dossiers : 31 août 2025.

- Actions techniques :

  Journée Nationale des débutants (U7 et U9) du samedi 6 juin 2025 à Vesoul au stade René Hologne (sur inscription) :

  Bilan très satisfaisant de cette journée, malgré un investissement insuffisant des membres de la commission technique pour encadrer.

- Fermeture secrétariat/congés été :

  Du vendredi 4 juillet 2025 au soir au mardi 5 août 2025 au matin.

Dossiers en cours :

- Nouveaux clubs affiliés/saison 2025-2026 :

  Dossier finalisé : Association Sportive Melinoise

  Dossier en cours de finalisation administrative : Football Club d'Héricourt

- Fusion club saison 2025-2026 :

  Dossier en cours : clubs Fc Lac et Frotey Vesoul

- Mise en cessation activité totale :

  Néant

- Changements de nom clubs saison 2025/2026 :

  Héricourt Haute Lizaine en lieu et place de Haute Lizaine Pays Hericourt

II) Arrêté des classements championnat seniors de la saison 2024/2025, au regard des obligations statuts/sanctions sportives (terrain, équipes de jeunes, arbitrage, pénalités Fair Play)

Terrains et Infrastructures sportives :

Toutes les installations sportives des clubs sont en adéquation avec le niveau des équipes par division.

A noter que le club d'Autrey les Gray en cas d'accession en Départemental 1 est en conformité avec la réglementation jusqu'au 31 décembre 2025.

Par conséquent, en cas de non-conformité au-delà de cette date, le club devra trouver un terrain de repli en conformité avec le niveau minimal requis, soit Catégorie 5 (pas de dérogation possible), ou devra se placer dans une position administrative favorable de gestion des matchs concernés (programmation des rencontres à l'extérieur sous réserve accord écrit des clubs adverses concernés).

Equipes de jeunes :

Départemental 1 : Néant

Départemental 2 :

Faverney (pas d'équipe engagée seule en U13G ou U11G)

Sanction : amende de 60 Euros

Départemental 3 :

Néant

Arbitrage :

Le procès-verbal de la commission statut des arbitres est paru le 13 juin 2025.

2 clubs sont en situation d'infraction en 4ème année : non possibilité accession (article 47, alinéa 3 du statut de l'arbitrage).

Départemental 3 :

Niveau Play off printemps 2025 : néant

Niveau Play down printemps 2025 : 2 clubs

Champlitte (groupe C) mais Forfait Général
Faucogney (groupe D)

Statut éducateur D1 :

Pas d'impact sportif sur les classements des championnats seniors
Le procès-verbal de la commission statut et Règlements est paru le jeudi 5 juin 2025 avec la liste des clubs sanctionnés/amendes financières.

Pénalités Fair Play :

La liste des clubs pénalisés a été adressée le vendredi 6 juin 2025 par courriel + parution site.

******

Le Comité Directeur valide les classements championnats seniors avec la prise en compte des retraits de points relatifs aux différents statuts d'obligations ci-dessus (sous réserve dossiers en cours).

III) Finales coupes des 14-15 juin et 21 juin 2025.

Un échange est réalisé sur les finales du samedi 14 et dimanche 15 juin 2025 :

Samedi 14 juin 2025 à Maizières.

Challenge du District U15G : 14H00 : Noidans Vesoul – Marnay (1 – 0)

Coupe D3 D4 : 17H00 : Fc La Romaine – Membrey (1 – 3)

Samedi 15 juin 2025 à Seveux :

Challenge du District U18G : 14H00 : Gr Val Gray – Gr Sud Haute Saône 2 (1 – 2)

Challenge du District Seniors : 17H00 : Seveux Motey – Lure JS 2 (3 – 2)

Bilan satisfaisant dans l'ensemble.

Les réunions de préparation sur les sites des finales ont permis d'améliorer les aspects protocolaires et de sécurité.

*****

Programme des finales de coupes de Haute-Saône U15G, U18G et Seniors G :

Dimanche 21 juin 2025 à Arc les Gray

13H30 : Vesoul Fc – Gr Sud Haute Saône (coupe de Haute-Saône U15)

16H00 : Marnay - Vesoul Fc (coupe de Haute Saône U18)

19H00 : Rioz Fc – Vesoul Fc (Coupe de Haute Saône Seniors)

IV) Assemblée Générale du samedi 28 juin 2025.

Les clubs ont réceptionné la convocation par courriel le 3 juin 2025 + parution site internet du District.

Rappel :

Elle se déroulera le samedi 28 juin 2025 à 9H00 à la salle Polyvalente de la mairie à Melisey.

Emargement à partir de 8H30.

- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11/01/2025 (communiqué aux clubs sur site internet du District le 21/01/2025).
- Rapport moral du Président,
- Rapports activité commissions saison 2024/2025 et récompenses
- Discussion des vœux (le cas échéant),
- Paroles aux invités,
- Questions diverses,
- Clôture de l'Assemblée.

*****

Les rapports d'activités des commissions seront envoyés aux clubs et paraîtront en principe sur le site du District en début de semaine 26.

*****

Vœux club réceptionnés :

Club de Lure JS : Voir document annexe PV

Vœu 1 : doter le district de véritables règlements.

Avis défavorable du Comité Directeur.

Commentaire : notre instance se référant aux règlements généraux de la FFF et de la LBFC. En cas de texte réglementaire spécifique, les clubs ont été avisés par notification, en complément de leur parution sur le site internet du district.

Vœu 2 : organiser des matchs de barrage entre équipes à une place éligible à l'accession dans plusieurs groupes de D2.

Avis défavorable du Comité Directeur.

Commentaire : volonté de ne pas surcharger le calendrier de fin de saison avec des rencontres tardives et source de tensions sur des matchs à « couperet ».

Vœu 3 : modifier le challenge Fair Play afin de le rendre plus cohérent.

Avis favorable du Comité Directeur.

Commentaire : un groupe de travail travaillera sur ce dossier pour une présentation et validation par le Comité Directeur.

Voeu 4 : ne pas mettre de notion d'équipes supérieures lors des matchs de coupes jeunes.

Avis défavorable du Comité Directeur.

Commentaire : cette disposition est à l'encontre de l'esprit de la compétition du challenge du District.

*****

Le Comité Directeur valide le déroulé prévisionnel de l'Assemblée qui est présenté aux membres.

V) Calendrier semaines à venir/Questions diverses :

- Prochaine réunion Comité Directeur :

  Lundi 18 août 2025 à 18H30

L'ordre du jour du comité étant épuisé, et aucun membre ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 21H00

Le Président du District,
Philippe PRUDHON

Le Directeur Administratif,
Raphaël TAVERDET

Vœu n°1 des JS Luronnes

Assemblée générale du District de Football de la Haute-Saône

Samedi 28 juin 2025

Objet : doter le District de véritables règlements

Objectif : rendre plus lisible les obligations auxquels sont soumis les clubs du District 70 et leurs équipes

Exposé des motifs : le District de Football de la Haute-Saône est l'un des rares districts de Bourgogne-Franche-Comté à ne pas disposer de règlements spécifiques à ses compétitions ni aux obligations des clubs. Aussi, certains règlements sont obsolètes mais s'appliquent toujours à droit constant. Par exemple, le règlement de la Coupe de la Haute-Saône date de 2010 et parle encore de CF... Enfin, la valeur juridique des circulaires ou simples mails (par exemple sur l'extension de l'article 167 lors des 5 dernières journées de championnat en District) est plus que contestable et ne sécurise aucunement les décisions prises par les commissions et les exposent à des déconvenues en cas d'appel.

Mise en œuvre : Pour la saison 2025/2026, le District devra dans un premier temps regrouper dans un seul et unique document tous les règlements et obligations auxquels les clubs sont soumis. Ce document sera mis en ligne sur le site du District et adressé à tous les clubs en début de saison.

Pour la saison 2026/2027, un groupe de travail devra travailler tout au long de la saison 2025/2026 et rédiger de manière très claire et organisée les règlements du District : compétitions, règles de participation et qualification, challenge fair-play, obligation d'arbitrage, obligation des clubs, etc. Une fois les règlements écrits, ils seront soumis au vote des clubs lors de l'assemblée générale de juin 2026 pour une mise en application à partir de la saison 2026/2027.

Vœu n°2 des JS Luronnes

Assemblée générale du District de Football de la Haute-Saône

Samedi 28 juin 2025

Objet : organiser des matchs de barrage entre équipes à une place éligible à l'accession dans plusieurs groupes en D2

Objectif : rendre plus équitable l'accession d'un 2ème de D2 vers D1 en cas 3 montées et éventuellement de groupes impairs

Exposé des motifs : Le championnat Départemental 2 comporte en Haute-Sâone deux poules théoriques de 12 équipes. Selon le nombre de relégations d'équipes haut-saônois de R3 en D1, le nombre d'accessions de D2 en D1 peut être réduit à 3 équipes : les deux premiers de chaque poule et le meilleur 2ème des deux poules. Or, plusieurs éléments subjectifs et objectifs peuvent venir fausser la détermination de l'équipe classée meilleure 2ème sur les deux poules.

En effet, un forfait général dans une deux poules avant les 4 dernières journées viendrait comptabiliser le meilleur 2ème sur un calcul ratio points/nombre de matchs assez défavorisant. Aussi, le peu de mixage organisé en D2 sur les deux groupes entraîne des disparités de niveaux entre les équipes de la poule A et de la poule B.

Ainsi, en cas de 3 accessions de D2 en D1, un match de barrage entre les deux équipes classées 2ème de chacune des deux poules sur terrain neutre semblerait plus approprié.

Mise en œuvre : En fin de saison 2025/2026 et pour toutes les saisons suivantes, en cas de 3 accessions de D2 à D1, les équipes classées 2ème de chacune des deux poules de Départemental 2 s'affronteront lors d'un match de barrage sur terrain neutre. En cas d'égalité à l'issue du match, les équipes seront départagées par l'épreuve des coups de pied de but. L'équipe gagnante du barrage ou de l'épreuve des coups de pied de but en cas de besoin sera promue en Départemental 1 la saison suivante.

Vœu n°3 des JS Luronnes

Assemblée générale du District de Football de la Haute-Saône

Samedi 28 juin 2025

Objet : modifier le challenge fair-play afin de le rendre plus cohérent

Objectif : comptabiliser la totalité des suspensions infligées lors des rencontres de championnat seniors G et pas seulement les sanctions supérieures à l'automatique

Exposé des motifs : Actuellement, le challenge de l'esprit sportif – contestable sur sa valeur juridique d'une simple circulaire et non inscrit dans de véritables règlements – ne prend en compte que les suspensions supérieures au match automatique.

Actuellement la circulaire est écrite ainsi :

« 1 - Chaque équipe dont un joueur ou dirigeant sera suspendu par la Commission de Discipline et/ou la Commission des Statuts et Règlements se verra affecter des pénalités selon un barème.

2 - Ce barème prendra en compte le nombre de matches de suspension ou l'équivalent en nombre de matches de la suspension en durée.

3 - Le cumul des points sera effectué, par équipe, et en fin de saison une sanction se traduisant en perte de points au classement sera appliqué (art. 200).

4 - Suspension en nombre de matches (en dehors de celles n'attribuant que le match automatique) : 1 pénalité par match.

Suspension à temps : 3 pénalités par mois.

5 - Equipe totalisant :

- de 5 à 10 pénalités : moins 1 point au classement.
- de 11 à 20 pénalités : moins 2 points au classement.
- de 21 à 30 pénalités : moins 3 points au classement,
- de 31 à 40 pénalités : moins 4 points au classement,
- de 41 à 50 pénalités : moins 6 points au classement.

- de 51 à 70 pénalités : moins 8 points au classement.
- de 71 à 100 pénalités : moins 15 points au classement.
- supérieur à 100 pénalités : moins 20 points au classement. »

Il n'est pas équitable de ne compter que les suspensions supérieures au match automatique. En effet, prenons un exemple : une équipe qui viendrait à chaque match de la saison à prendre deux jaunes donnant rouge et 1 match de suspension prendrait ainsi 22 cartons rouges donnant 22 matchs automatiques et ne perdrait aucun point en fin de saison. En revanche, une équipe qui prendrait un seul rouge au cours des 22 matchs de la saison qui serait sanctionné de 5 matchs de suspension se verrait retirer un point au classement. Cela n'est pas équitable de ne pas retirer de points à une équipe qui prendrait 22 rouges donnant 22 matchs automatiques de suspension et d'en retirer à une équipe qui ne prendrait qu'un rouge de 5 matchs.

Mise en œuvre : Réécrire le challenge fair-play en intégrant que toutes les suspensions sont prises en compte et pas uniquement celles supérieures à 1 match automatique et ce dès la saison 2025/2026.

Vœu n°4 des JS Luronnes

Assemblée générale du District de Football de la Haute-Saône

Samedi 28 juin 2025

Objet : ne pas mettre de notion d'équipes supérieures lors des matchs de coupes jeunes

Objectif : permettre à tous les joueurs d'une catégorie de disputer les matchs de coupes départementales jeunes sans notion d'équipes supérieures

Exposé des motifs : Les équipes jeunes U15 et U18 disputent les coupes départementales (Coupe de la Haute-Saône et Challenge de District). Or, des clubs disposent par exemple d'équipes U15R2 et U16R2. La Coupe de la Haute-Saône U15 est disputée par l'équipe U15R2. Or les U15G peuvent jouer en U16R2 comme en U15R2. La Ligue Bourgogne-Franche-Comté considère que pour un U15 il n'y a pas de notion d'équipe supérieure entre une U16R2 et U15R2. Cependant, si un match de Coupe de la Haute-Saône U15 est disputé un week-end où l'équipe U16R2 ne joue pas, on pourrait considérer que les U15 qui ont joué le week-end précédent en U16R2 ne peuvent pas jouer avec l'équipe U15R2 en Coupe de la Haute-Saône si l'équipe U16R2 ne joue pas.

Le comité directeur de la Haute-Saône avait adopté le 20 août 2018 une modification intéressante : ***« Tous les joueurs peuvent participer en respectant les catégories d'âge sans aucun lien avec les matches de championnat disputés tout au long de la saison ».***

Il serait intéressant de remettre cette disposition en vigueur.

Mise en œuvre : Intégrer dès la saison 2025/2026 que pour les coupes départementales ***« Tous les joueurs peuvent participer en respectant les catégories d'âge sans aucun lien avec les matches de championnat disputés tout au long de la saison ».***